



## Règlement intérieur de l'école St Pothin Ozanam

L'école St Pothin-Ozanam est un établissement catholique d'enseignement sous contrat. Le présent règlement s'applique à l'intérieur de ses murs, pour toutes activités et voyages organisés par l'école St Pothin Ozanam. L'adhésion aux termes du projet de notre établissement, notamment l'engagement de respecter les décisions prises par les équipes éducatives et pédagogiques se réaffirme à travers le règlement intérieur.

### A l'attention des enfants :

#### **Comportement :**

- J'écoute les consignes, je m'applique et je n'hésite pas à dire si je ne comprends pas.
- Je me mets en rang au son de la cloche et je rentre calmement dans le couloir et dans la classe
- Je fais attention à mes gestes, à mon vocabulaire. En cas de problème, je vais voir les adultes.
- « S'il vous plaît, merci, bonjour, pardon, au revoir, » sont des mots agréables à dire et à entendre ; gros mots, insultes, vilains gestes et violence sont interdits.
- Je fais le travail demandé : leçons apprises, devoirs faits avec soin, corrections prises
- Je n'entre pas dans les locaux sans autorisation d'un adulte de l'école
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition.
- Lorsque je suis dans la rue avec ma classe, je reste dans le rang (par 2), je parle calmement et me tiens correctement.
- Je respecte les plantations et les jeux mis à ma disposition. Je ne monte pas sur les fenêtres.
- Dans la cour d'Ozanam, je ne pénètre pas dans le carré d'herbe. Je peux m'asseoir sur les bancs mais je ne me mets pas debout et je ne saute pas par-dessus.
- Je ne joue pas sous les fenêtres des enfants qui travaillent.

#### **Tenue :**

- Je suis responsable de mes vêtements, je ne les laisse pas traîner.
- Une tenue propre, correcte et adaptée au milieu scolaire est exigée dans l'établissement. Sont interdites toutes les tenues excentriques ou inadaptées à un lieu d'apprentissages, par exemples les tongs, les ventres dénudés, les dos nus, les chaussures et vêtements clignotants, les mini shorts ou mini jupes etc.
- Pour les activités sportives, je porte une tenue et des chaussures adaptées.
- Les jours de pluie, je prévois un vêtement imperméable avec une capuche ; les parapluies sont interdits à l'école.
- Je me découvre la tête à l'intérieur des bâtiments.

#### **Sont interdits à l'école :**

- Les bijoux (ou autres objets de valeur, tatouages et vernis à ongles, coiffures inadaptées selon l'appréciation du chef d'établissement),
- Les bonbons et chewing-gums
- Les jeux venant de l'extérieur (sous la responsabilité de l'enfant)
- Les cartes de collection

### A l'attention des parents :

Nous comptons sur vous pour aider vos enfants à grandir. Il est indispensable que nous agissions ensemble pour que votre enfant comprenne rapidement les exigences du « vivre ensemble ».

- Il est essentiel que **les horaires de l'école soient respectés** pour éviter de déranger les classes.
- Le matin, les enfants des classes primaires se rendent **seuls** en classe. Si vous avez une communication pour l'enseignant de votre enfant, nous vous demandons d'utiliser le **cahier de correspondance**. Il est impératif de regarder chaque soir le cahier de correspondance de votre enfant et de **signer tous les mots et circulaires**.
- Tout conflit entre enfants doit être réglé par l'équipe enseignante et non par les parents. Les parents ne peuvent pas interpellé un autre enfant que le leur au sein de l'établissement. Tous les propos tenus notamment via des blogs, les

réseaux sociaux, portant atteinte diffamatoire ou injurieuse à quelque membre de la communauté éducative entraîneront la convocation et la tenue du conseil de discipline. L'école se réserve la possibilité d'user de toutes voies de droit

- **Les médicaments sont rigoureusement interdits à l'école.** L'enfant malade reste à la maison et son **absence est signalée par téléphone** ou à l'enseignant dès le matin. Si l'absence dure plus de trois jours, vous devez fournir un **certificat médical**. Au retour de l'enfant en classe, vous devez signaler **par écrit la durée de l'absence et son motif**. En primaire, n'oubliez pas de récupérer le travail régulièrement auprès de l'enseignant.
- **Vêtements et matériel scolaire doivent être marqués au nom de l'enfant.**
- En cas de dégradation du matériel ou du mobilier scolaire, le remboursement en sera demandé.
- Les trottinettes, les vélos et les parapluies sont interdits dans l'enceinte de l'école pour des raisons de sécurité.
- **Les téléphones sont interdits dans l'enceinte de l'école même confiés à l'accueil.**
- Dès que vous avez récupéré votre enfant dans la cour aux heures de sortie, il est sous votre responsabilité.
- N'oubliez pas que votre enfant a besoin de **sommeil** et d'**un rythme de vie régulier** même le mercredi et le week-end.

**Le chef d'établissement décide en définitive de la procédure disciplinaire à mettre en oeuvre.**

**Nous, parents et enfant, avons pris connaissance du règlement de l'école et nous nous engageons à le respecter.**